

Occupation du domaine public

AVIS D'ATTRIBUTION

Par convention en date du 26 juillet 2021, le Département des Côtes d'Armor a autorisé, la société Les Vedettes de Bréhat, à occuper un terrain de 840 m², sur le port de l'Arcouest sur la commune de Ploubazlanec.

Cette convention d'occupation temporaire a été délivrée à la compagnie maritime titulaire de la délégation de service public pour le transport maritime des passagers entre le continent et l'île de Bréhat, afin de lui permettre une gestion sécurisée de ses passagers et d'organiser des zones d'attente près de l'embarcadère.

L'attribution de cette convention entre dans le champ de l'article L. 2122-1-3 alinéa 4 du code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L. 2122-1-1 du même code.

La délivrance amiable de cette convention, objet du présent avis, est justifiée par les motifs suivants :

Les caractéristiques particulières de l'emplacement, notamment fonctionnelles et les spécificités de son affectation, à usage de zones d'attente pour le transport de passagers en vue d'assurer la desserte de Bréhat, le justifient dès lors que le terrain se situe à proximité immédiate de l'embarcadère.

Port de l'ARCOUEST - Commune de Ploubazlanec

Demandeur : LES VEDETTES DE BREHAT
Pointe de l'Arcouest
22620 PLOUBAZLANEC

localisation : Port de l'Arcouest

Superficie : 840 m²

Usage : Zones d'attente passagers

Durée : 7,5 mois
jusqu'au 15 novembre 2021



La redevance due par le bénéficiaire est fixée à l'euro symbolique.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Service Ports et Barrages du Département des Côtes d'Armor, Mme de Chaurand Olwen
9, place du Général de Gaulle – CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Téléphone : 02.96.77.68.52 – Mail : olwen.dechaurand@cotesdarmor.fr

Juridiction à saisir en cas de recours contre cette convention :

Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - 35044 Rennes
Délai de 2 mois à compter de la publication du présent avis.
Date de publication : 27 juillet 2021